

## ASSEMBLEE GENERALE DU JEUDI 07 OCTOBRE 2021

### SOMMAIRE

#### RELEVÉ DE DECISIONS

##### Innovations, prospectives et STGDO

1. Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO) : bilan 2019/2020

##### Administration générale

2. Rapport annuel d'activité 2020 Vernéa
3. Rapport annuel 2020 VALTOM
4. Marchés publics (délégation du Président)
5. Mise à jour du tableau des effectifs
6. Convention VALTOM / Université Clermont Auvergne (UCA)

##### Economie Circulaire et Prévention

7. « Etablissements témoins » : bilan 2020-2021 et perspectives 2021-2022
8. Convention de partenariat VALTOM SOLIDAIRE

##### Affaires financières et prospectives budgétaires

9. Décision Modificative (DM) n° 2 du budget 2021
10. Facturation des agendas VALTOM 2022 aux collectivités
11. Autorisation de mandatement de l'investissement 2022

##### Valorisation et recyclage

12. Grilles de tarification 2022 pour la valorisation et le traitement des déchets accueillis sur les installations du VALTOM
13. Tarifification VALTOM 2022 des forfaits transfert et transport
14. Tarifification VALTOM 2022 des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), des Déchets Encombrants Ménagers (DEM) et des Refus de Tri de la Collecte Sélective (RTCS)
15. Attribution du marché d'exploitation de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Puy-Long
16. Attribution des marchés de valorisation des gravats collectés en déchèteries
17. Attribution du marché de valorisation des végétaux du VALTOM
18. Attribution du marché de location de compacteurs déchets pour les ISDND
19. Marché de travaux pour l'ISDND de Puy-Long : Avenant n° 1 au lot 1
20. Projet d'épuration et d'injection du biogaz issu de l'ISDND de Puy-Long et du méthaniseur du pôle Vernéa
21. Convention de partenariat pour le tri des huisseries collectées en déchèterie
22. Marché de gestion et d'exploitation des plateformes de compostage du VALTOM : avenant n° 1 au lot 1

## **RELEVÉ DE DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 juin 2021**

Le **07 octobre 2021**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, salle Andrée Raynoird, Romagnat, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

*Date de la convocation : 22 septembre 2021*

*Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU*

*Nombre de Membres :*

*En exercice : 36*

*Présents : 26*

*Pouvoirs : 6*

*Votants : 32*

*Présents : Mesdames BIRARD Cécile, BRUN Evelyne, DUBIEN Ghislaine, GAIDIER Michelle, LEMPEREUR Claire, LHERMET Florence, TRICHARD Dorothée.*

*Messieurs AUSLENDER Jérôme, BATTUT Laurent, BAYOL Jean Pierre, BOULEAU Bernard, BRUNMUROL Laurent, CAYRE Philippe, CHABRILLAT Rémi, CHAUCOT Gérard, CLAMADIEU Yves, DAURAT Jean-Claude, DESMARET Pierre, GARNIER Alain, GUITTON Florent, LAGRU Alain, LANDIVAR Diego, MAILLARD Guy, MENAGER Marc, RAVEL Pierre, RENIE Stanislas.*

*Pouvoirs : Madame BRIAT Dominique (à Mme BIRARD Cécile),  
Monsieur CHAMPOUX Bruno (à M. MAILLARD Guy),  
Monsieur CINEUX Cyril (à M. CHABRILLAT Rémi),  
Madame DAVID Marie (à M. BRUNMUROL Laurent),  
Madame FROMAGE Catherine (à M. RAVEL Pierre),  
Monsieur LOBREGAT Stéphane (à Mme TRICHARD Dorothée).*

*Excusés : Madame LAROUDIE Fabienne,  
Messieurs BONNET Nicolas, CHASSARD Frédéric, CLEMENT Jean Marie.*

*Au cours de cette réunion, le comité syndical a adopté les décisions suivantes :*

### **Innovation, prospective et STGDO**

#### *1. Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO) : bilan 2019/2020*

*Le comité syndical prend acte de la présentation du bilan STGDO année 1 (2019+2020) en prenant en compte le décalage d'un an du déploiement du STGDO, lié principalement aux conséquences de la crise sanitaire rencontrée durant l'année 2020 et à la validation tardive du STGDO en 2019.*

### **Administration générale**

#### *2. Rapport annuel d'activité 2020 Vernéa*

*Le comité syndical approuve le rapport annuel d'activité 2020 Vernéa.*

#### *3. Rapport annuel 2020 VALTOM*

*Le comité syndical approuve :*

- le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers du VALTOM relatif à l'année 2020 et autorise le Président à le diffuser.*

#### 4. Marchés publics (délégation du Président)

Le comité syndical prend acte de la présentation de la liste, consultable en ligne, des marchés publics passés en procédure adaptée par le VALTOM pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2021.

#### 5. Mise à jour du tableau des effectifs

Le comité syndical décide, à l'unanimité :

- de créer deux postes permanents d'adjoint technique, catégorie C de la filière technique, à temps non complet (17h30 hebdomadaires), pour les fonctions de guide composteur en lieu et place d'un poste à temps complet. Ces postes pourront être occupés par des contractuels.
- d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à ces contrats.

Ces postes seront inscrits au tableau des effectifs.

#### 6. Convention VALTOM / Université Clermont Auvergne (UCA)

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer les 2 conventions par projet tutoré avec l'Université Clermont Auvergne.

### **Economie Circulaire et Prévention**

#### 7. « Etablissements témoins » : bilan 2020-2021 et perspectives 2021-2022

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président du VALTOM à signer :

- l'avenant 1 à la convention pluriannuelle avec le Réseau Education à l'Environnement Auvergne (REEA) pour le programme d'actions 2021-2022 pour un montant total de 55 070 € TTC ;
- la convention annuelle 2021-2022 avec le laboratoire TERANA, pour un montant total de 18 040 € TTC.

#### 8. Convention de partenariat VALTOM solidaire

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat « VALTOM Solidaire » et les annexes qui viendront préciser les projets spécifiques de chaque association partenaire.

### **Affaires financières et prospectives budgétaires**

#### 9. Décision Modificative (DM) n° 2 du budget 2021

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver cette décision modificative n° 2 du budget.

#### 10. Facturation des agendas VALTOM 2022 aux collectivités

Le comité syndical décide, à l'unanimité :

- de valider le montant unitaire de facturation pour l'agenda 2022 de 4,28 € HT ;
- d'autoriser le Président du VALTOM à percevoir les recettes induites auprès des collectivités concernées.

#### 11. Autorisation de mandatement de l'investissement 2022

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à :

- engager et à mandater les dépenses d'investissement 2022 dans la limite du quart des crédits ouverts, à savoir 3 864 802,50 €, et ce avant le vote du budget primitif (BP) 2022 ;
- reprendre ces crédits au BP 2022.

### **Valorisation et recyclage**

#### 12. Grilles de tarification 2022 pour la valorisation et le traitement des déchets accueillis sur les installations du VALTOM

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de valider les propositions de tarifs relatifs aux installations de valorisation et de traitement du VALTOM au titre de l'année 2022.

13. Tarifification VALTOM 2022 des forfaits transfert et transport

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de valider les montants des forfaits transfert et transport en prenant en compte les tonnages annuels et les modalités techniques d'exploitation, au titre de la facturation 2022 par les collectivités adhérentes du VALTOM à son attention selon la répartition suivante :

- **Le forfait transfert**, qui regroupe les charges d'exploitation est fixé à :
  - **2,16 € HT / t**, pour la communauté de communes Thiers Dore et Montagne (TDM), qui gère en régie le centre de transfert de Thiers (2,10 € HT / t en 2021),
  - **3,23 € HT / t**, pour le Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) gérant en régie le centre de transfert de Vertaizon (3,15 € HT / t en 2021),
  - **5,39 € HT / t**, pour la communauté de communes Ambert Livradois Forez (ALF), le SBA et le SICTOM Issoire Brioude (SIB) gérant en régie les centres de transfert d'Ambert pour ALF, Issoire et Lempdes-sur-Allagnon pour le SIB et Riom pour le SBA (5,25 € HT / t en 2021),
  - **6,47 € HT / t**, pour le SICTOM des Couzes, le SICTOM Pontaumur Pontgibaud et le SMCTOM Haute-Dordogne gérant respectivement en régie les centres de transfert de Saint Diéry, Saint Ours-les-Roches et Saint-Sauves (6,29 € HT / t en 2021).
  
- **Le forfait transport** est spécifique à chaque centre de transfert géré aujourd'hui en régie, afin de prendre en compte l'éloignement du centre de transfert par rapport à l'exécutaire :
  - **10,68 € HT / t** pour le SBA concernant les centres de transfert de Riom et de Vertaizon (10,35 € HT / t en 2021),
  - **12,81 € HT / t** pour le SIB concernant les centres de transfert de Lempdes-sur-Allagnon et d'Issoire (12,42 € HT / t en 2021),
  - **19,22 € HT / t** pour le SMCTOM Haute-Dordogne concernant le centre de transfert de Saint-Sauves (au lieu 18,63 € HT / t en 2021).

14. Tarifification VALTOM 2022 des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), des Déchets Encombrants Ménagers (DEM) et des Refus de Tri de la Collecte Sélective (RTCS).

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'arrêter la tarification 2022 à la tonne des OMR, des DEM et des RTCS à destination des collectivités adhérentes du VALTOM à 119 € HT, TGAP incluse, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

15. Attribution du marché d'exploitation de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Puy-Long

Le comité syndical décide, à l'unanimité ;

- d'attribuer le marché d'exploitation de l'ISDND de Puy-Long à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la société ONYX ARA (Véolia) pour un montant annuel moyen de 2 930 000,00 € HT/an ;
- d'autoriser le Président à signer le marché et toute pièce y afférant.

16. Attribution des marchés de valorisation des gravats collectés en déchèteries

Le comité syndical décide, à l'unanimité,

- de valider l'attribution du marché de valorisation et de traitement des gravats collectés en déchèteries à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 de la manière suivante :
  - Classement sans suite pour cause d'infructuosité pour le lot 04 - ALF ;
  - Classement sans suite pour cause d'infructuosité pour le lot 07 - SMCTOM Haute-Dordogne ;
  - La société Ecovert Boilon pour le lot 09 - SIB pour un montant annuel de 252 030,88 € HT, soit sur la durée du marché 1 008 123, 52 € HT ;
  - La société Ecovert Boilon pour le lot 10 - TDM pour un montant annuel de 58 987,50 € HT, soit sur la durée du marché 235 950 € HT ;
- d'autoriser le Président à signer le marché et toute pièce y afférant.

17. Attribution du marché de valorisation des végétaux du VALTOM

Le comité syndical décide, à l'unanimité ;

- de valider l'attribution du marché de valorisation des végétaux du VALTOM, de la manière suivante :
  - o Lot 01 – Plateforme de broyage de Saint-Eloy-les-Mines : à la société Ecovert Boilon pour un montant annuel de 51 971 € HT/an ;
  - o Lot 02 – Plateforme de broyage de Saint-Diéry : à la société Ecovert Boilon pour un montant annuel de 61 721 € HT/an ;
  - o Lot 03 – Plateforme de broyage de Saint-Ours-les-Roches : à la société Ecovert Boilon pour un montant annuel de 60 526 € HT/an ;
  - o Lot 04 – Plateforme de broyage de Saint-Sauves : à la société Ecovert Boilon pour un montant annuel de 73 652 € HT/an ;
  - o Lot 05 – Végétaux de TDM : à la société Ecovert Boilon pour un montant annuel de 66 665 € HT/an ;
  - o Lot 06 – Végétaux de CAM : à la société Ecovert Boilon pour un montant annuel de 182 717,50 € HT/an ;
  - o Lot 07 – Végétaux du SBA - Zone Nord : à la société Onyx ARA pour un montant annuel de 203 372 € HT/an ;
  - o Lot 08 – Végétaux du SBA - Zone Sud : à la société Ecovert Boilon pour un montant annuel de 97 595 € HT/an.
- d'autoriser le Président à signer ledit marché et toute pièce y afférant.

18. Attribution du marché de location de compacteurs déchets pour les ISDND

Le comité syndical décide, à l'unanimité ;

- de valider l'attribution du marché de location de compacteurs à déchets pour les ISDND du VALTOM de la manière suivante :
  - o Pour le lot 1 – ISDND d'Ambert à l'entreprise Comptoir de Matériel pour un montant du marché de 96 735 € HT /an ;
  - o Pour le lot 2 – ISDND de Saint-Sauves à l'entreprise Terre Net pour un montant du marché de 59 750 € HT /an.
- d'autoriser le Président à signer ledit marché et toute pièce y afférant.

19. Marché de travaux pour l'ISDND de Puy-Long : Avenant n° 1 au lot 1

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'avenant pour les prestations supplémentaires liées au lot 1 du marché n°21 01 00.

20. Projet d'épuration et d'injection du biogaz issu de l'ISDND de Puy-Long et du méthaniseur du pôle Vernéa

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser les président à signer :

- o le permis de construire Etat,
- o les demandes de subventions auprès de l'ADEME et de la Région Auvergne Rhône Alpes,
- o la demande d'arrêté préfectoral complémentaire auprès de la DREAL.

21. Convention de partenariat pour le tri des huisseries collectées en déchèterie

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat.

22. Marché de gestion et d'exploitation des plateformes de compostage du VALTOM : avenant n° 1 au lot 1

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 du lot 1 du marché 19 06 011 pour la modification du prix de la prestation 1.1.5 Broyage pour la filière « composteurs partagés ».